

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAVIGNAC

L'An deux mil vingt, le 25 mai 2020, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 19 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents: 19 Nombre de votants: 19

Présents : Mmes Branco, Coureaud, Fabich, Foucher, Garcia, Gault, Larsonneur, Pastureau, Payet, Bussy, Charrier, Chaulet, Didier, Jaubleau, Lasserre, Legrel, Malapeyre, Moïoli, Roussel

Secrétaire : Mme Coureaud

1- Indemnités des élus

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017
- Vu l'élection du maire et des adjoints ;

ELUS	DELEGATIONS ENVISAGEES
1 ^{ere} adjointe Mme FOUCHER	Ressources humaines, Affaires scolaires et périscolaires, Animation Enfance Jeunesse, Culture et Communication
2 ^{eme} adjoint M. JAUBLEAU	Voirie et Réseaux, Finances, Cimetière, Domaine Yves Courpon
3 ^{eme} adjointe Mme COUREAUD	Aménagement du territoire, Urbanisme, Développement économique, Vie locale
4 ^{eme} adjoint M. CHAULET	Bâtiments Municipaux, Sécurité des Etablissements recevant du Public, Signalétique et Mobilier urbain
5 ^{eme} adjointe Mme PASTUREAU	Aide et action sociale, CCAS, animations socio-culturelles

Il est proposé de fixer à compter du 25 MAI 2020 le taux des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints comme suit :

- Indemnité du Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité des 5 Adjoints : 16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De fixer à compter du 25 MAI 2020 le taux des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints et aux conseillers délégués comme suit :

- Indemnité du Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité des Adjoints : 16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à CAVIGNAC

Le 26 MAI 2020

PUBLIÉE LE :

Le Maire

Guillaume CHARRIER